



Association Neuchâteloise de Football

Quai Robert-Comtesse 3 – 2000 Neuchâtel
Tél 032 853 44 55
Internet: www.football.ch/anf - E-mail: anf@football.ch

Comité central

A tous les clubs de l'ANF

Neuchâtel, le 5 septembre 2019

Communiqué – Nouvelles directives – expulsion d'un officiel entraîneur et fonctionnaire

Mesdames, Messieurs,

Au début de cette nouvelle saison 2019 – 2020, le comité central de l'ANF tient à rappeler une modification importante concernant les sanctions disciplinaires qui sont dorénavant étendues aux entraîneurs et fonctionnaires (coach-adjoint, soigneur, dirigeants, etc.) se trouvant sur le banc des joueurs ou à côté.

Ayant déjà eu 2 cas à régler, le comité central précise ce qui suit.

Selon l'article 78/3 du Règlement disciplinaire de l'ASF, de juillet 2019, l'expulsion d'un joueur ou d'un officiel d'équipe suite à un **carton rouge direct** à l'occasion d'un match officiel **entraîne automatiquement la suspension de ce joueur respectivement une suspension de fonction pour le premier match officiel suivant l'expulsion**, de l'équipe avec laquelle il était aligné respectivement engagé en tant qu'officiel d'équipe lorsqu'il a été expulsé.

Les éventuelles suspensions supplémentaires sont prononcées par l'instance compétence, soit pour l'ANF, la commission de jeu.

Le principe de la suspension automatique ne s'applique pas aux expulsions suite à un carton jaune-rouge ni aux expulsions lors de matches amicaux et de tournois (carton rouge direct ou carton jaune-rouge).

Il convient encore de préciser que les règles de suspension en raison de l'accumulation de cartons jaunes et pas suite de cartons rouges sont également les mêmes que pour les joueurs.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et vous remerciant d'en prendre bonne note, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

ANF – Comité central
Neuchâtel septembre 2019